

N° 02

Séance du 15 novembre 2022

**OBJET :**  
  
**RAPPORT DE  
MUTUALISATION  
2021**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 08 novembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents :** Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs :** Pierre BARTHELEMY à René AVRIL, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Jean-Marc DUMAS à Bertrand DAVAL, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Flora GAUTIER à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GIRY à Frédérique SERET, Martine GRIVILLERS à Bernard COTTIER, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à Yves MARTIN, Cécile MARRIETTE à Cindy GIARDINA, Thierry MISSONNIER à Christelle MASSON, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Pascal ROCHE à David

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221115-20221115\_CC\_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 25/11/2022



SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN  
à François MATHEVET, Georges THOMAS à Patrick ROMESTAING

**Absents excusés :** Stéphanie BOUCHARD, Jean Maxence  
DEMONCHY, Gérard PEYCELON, Michel ROBIN

**Secrétaire de séance :** Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	108
Nombre de membres suppléés	10
Nombre de pouvoirs :	17
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu l'article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales selon lequel les EPCI à fiscalité propre sont tenus de mettre en place un schéma de mutualisation et de présenter chaque année au conseil communautaire un rapport de mutualisation,

Vu l'arrêté préfectoral numéro 2017- 410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération n°01 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 adoptant le schéma de mutualisation de LOIRE FOREZ agglomération,

Considérant la mise en œuvre effective de nombreuses actions de mutualisation contenues dans ce schéma de mutualisation et le lancement de nouvelles actions en 2020-2021,

Monsieur le Président expose :

Le schéma de mutualisation de Loire Forez agglomération a été élaboré en 2017 en concertation entre les communes et la communauté. Il a été présenté à 72 conseillers municipaux qui ont exprimé un avis favorable et approuvé au conseil communautaire du 19 décembre 2017.

Le schéma de mutualisation reprend l'ensemble des mutualisations engagées et notamment l'existence de service commun, plateforme de service et partenariat dont la mise en œuvre est effective où programmée. Il s'inscrit dans la durée, à vocation à s'enrichir et à accompagner les évolutions à venir, tant sur le plan de l'organisation territoriale que sur le partage de l'exercice des compétences entre les communes et la communauté.

Il reprend l'ensemble des mutualisations engagées et notamment l'existence de services communs, plateformes de service et partenariats dont la mise en œuvre est effective ou programmée. Il s'inscrit dans la durée, a vocation à s'enrichir et à accompagner les évolutions à venir, tant sur le plan de l'organisation territoriale que sur le partage de l'exercice des compétences entre les communes et la communauté.

Chaque année, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication auprès du conseil communautaire sous la forme d'un rapport de mutualisation lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le rapport de mutualisation 2021 présenté rend compte de la mise en œuvre effective de nombreuses actions de mutualisation contenues dans le schéma de mutualisation et de leur évolution, ainsi que les perspectives à venir.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le rapport de mutualisation 2021 de Loire Forez agglomération.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour le conseil communautaire :

- approuve le rapport de mutualisation 2021 de Loire Forez agglomération,

Fait et délibéré, à Montbrison, le 15 novembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance